



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-37**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine.

Date de la convocation : **18/06/2024**

ABSENTS : M. COPPI Jacques, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. MAZZONI Pierre-Angé, M. MURATI Lucas.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **8**
Nb Conseillers représentés :
Quorum : **8**

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Création d'un avaloir d'eaux pluviales au quartier di San Ghjuvanni

Monsieur le Maire expose au Conseil

Lors de fortes précipitations de plus en plus récurrentes, une partie du quartier di San Ghjuvanni fait face à des problèmes importants d'évacuation et de gestion des eaux pluviales entraînant des dommages sur certaines habitations et perturbant la vie quotidienne des résidents.

Afin de pallier à cette problématique, il est nécessaire de procéder à la création d'un avaloir sur la route communale permettant ainsi de drainer et d'évacuer efficacement les eaux pluviales.

COÛT DE L'OPERATION (HT)

Etudes	3 000,00 €
Travaux	26 989,00 €
TOTAL	29 989,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse Dotation quinquennale	70,00%	20 992,00 €
Autofinancement	30,00 %	8 997,00 €
TOTAL		29 989,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

Pour : 8 Contre : Abstentions :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire
M. Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240626-DL-2024-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024
Publication : 27/06/2024